



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juin 2013
Français
Original : anglais

Dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

New York, 19-23 août 2013

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

Documents de séance : rapports de pays

Rapport de la Jamaïque pour la période 2009-2013

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention de la dixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques le rapport de la Jamaïque pour la période 2009-2013¹. Le rapport peut être consulté uniquement dans la langue où il a été présenté sur le site Web de la Conférence à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/RCC/unrcca10.html>. La Conférence est invitée à prendre acte du rapport.

Résumé du rapport

L'Office national de l'aménagement du territoire est un agent d'exécution chargé des fonctions d'information de base sur les biens fonciers incombant au Gouvernement. Ces fonctions comprennent la délivrance de titres de propriété, la topographie et la cartographie, l'évaluation des biens fonciers et la gestion des biens immobiliers. L'Office est membre du Conseil de la documentation foncière de la Jamaïque et de l'Organisation hydrographique internationale.

En 2001, la Jamaïque a transformé son ellipsoïde de référence en référentiel géocentrique aligné sur le système géodésique mondial de 1984 afin de faciliter notamment l'utilisation du système de positionnement universel et de mettre en place une infrastructure de données spatiales moderne. Cette mesure a permis de géoréférencer les produits cartographiques de l'Office national de l'aménagement du territoire dans le nouveau système de référence et de rendre l'Office mieux à même d'entreprendre des levés géodésiques à l'aide du système de positionnement universel, ainsi que des levés hydrographiques et cadastraux.

* E/CONF.103/1.

¹ Établi par Trevor Shaw, Directeur de la topographie et de la cartographie de l'Office national de l'aménagement du territoire de la Jamaïque.



En sa qualité d'agent d'exécution, l'Office national de l'aménagement du territoire s'attache essentiellement à fournir des services en adoptant une approche axée sur les résultats. Le Directeur général, qui est à la tête de l'Office, est chargé d'atteindre les résultats indiqués dans le plan de travail triennal de l'Office qui est publié tous les ans. Dans ce plan, l'Office décrit ce qu'il accomplira au cours des trois prochaines années et le montant des ressources requis pour atteindre les résultats escomptés.

Conformément aux dispositions institutionnelles qui lui sont applicables, le mandat de l'Office est défini dans plusieurs lois, notamment la loi relative aux agents d'exécution et d'autres lois régissant ses fonctions de base liées à l'aménagement du territoire.

L'Office met en œuvre un programme national de production cartographique pour répondre aux besoins cartographiques du public. Depuis la neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques, tenue à New York en 2009, il a publié des cartes actualisées à grande échelle pour trois grandes agglomérations urbaines; une carte actualisée à moyenne échelle pour toute l'île; une carte routière et quatre cartes touristiques de poche pour quatre complexes touristiques.

L'Office offre ses produits et services dans le cadre de sa politique commerciale, de la loi relative à l'accès à l'information et du Conseil pour l'accès aux données géospatiales et le partage de ces données afin de répondre aux demandes internationales de données géospatiales concernant la Jamaïque.

L'Office se heurte à plusieurs difficultés, telles que le coût élevé du matériel et du logiciel, l'absence de possibilités de formations en Jamaïque en matière de cartographie et de photogrammétrie et l'absence de modèle de géoïde pour déterminer l'altitude orthométrique à l'aide du système de positionnement universel pour la Jamaïque. Toutefois, l'Office a l'intention de surmonter ces difficultés et continuera de fournir et de promouvoir des services de qualité au public.